



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Lettre de la présidente n°6

Cher(e)s collègues,

Nous espérons collectivement une rentrée plus sereine, il se trouve que la pandémie ne nous l'offre pas. Nous allons donc continuer à travailler avec cette menace, en tâchant de trouver le bon compromis entre déni et phobie. Voilà que depuis le 30 Octobre, un reconfinement a été décrété. Mais notre travail psychanalytique avec les patients va continuer.

Des informations concordantes permettent de penser que, contrairement au confinement du printemps, pourront continuer à recevoir les patients en ville en présence non seulement les collègues médecins, mais aussi les collègues psychologues : un décret en ce sens devrait être publié en début de semaine (voir communiqué de la ffpp en pj).

Cette disposition ne concerne naturellement que les analystes et les patients qui le souhaitent, en tenant compte des facteurs de vulnérabilité individuelle des uns comme des autres, et dans le respect strict des gestes barrières : Le port du masque est requis en intérieur et en extérieur. Une aire libre de 4 m² debout, une distance d'au moins 1m assis, du gel hydroalcoolique à disposition, un lavage régulier des mains, un nettoyage au virucide des surfaces touchées, un spray virucide sur les tissus, une aération régulière des locaux.

Les patients peuvent utiliser les attestations dérogatoires de déplacement pour venir à leurs séances, en cochant le cas n°3. Il est possible de leur donner une attestation de rendez-vous, dont je vous mets un exemple, juste pour donner une idée, en pièce jointe. Dans le même sens d'une plus grande possibilité de travail en présence, le CCTP notamment nous a fait savoir que toutes les séances, y compris les psychodrames et les thérapies de groupe pouvaient se poursuivre en présence, sauf si « la poursuite du traitement par télétraitement serait préférable, du fait du patient, ou du fait du thérapeute ».

Les séances à distance pourront également naturellement se mettre en place, avec tous les moyens techniques dont nous avons maintenant l'expérience, téléphone, skype, zoom ou whatsapp.

En ce qui concerne les activités institutionnelles ou de formation, le « couvre-feu » nous avait imposé la fermeture de la rue Daviel pour toutes les activités du soir ; Nous sommes aujourd'hui amenés à étendre la suspension des activités en présence rue Daviel à la journée entière, pendant la durée de ce confinement.

Toutes ces activités pourront cependant se tenir à distance, par zoom ou tout autre système de visioconférence : Il sera possible d'utiliser les comptes zoom ouverts par la SPP, dans la limite de deux simultanément, puisque nous disposons de deux « salles » zoom, dont le planning est assuré par Aude Galland.

Pour les activités se tenant à l'extérieur, chaque directeur de séminaire pourra les organiser librement, mais en utilisant ses propres moyens techniques, comme il utilisait physiquement sa propre logistique.

Vous comprendrez aisément que nos secrétaires ne peuvent malheureusement pas assurer la formation technique à l'utilisation des logiciels de videoconférences pour chaque directeur de séminaire. Aude Galland peut néanmoins envoyer à ceux qui le souhaitent un lien vers un didacticiel de prise en main de Zoom.

Malgré toutes ces contraintes, les activités scientifiques et institutionnelles de notre Société continuent. Nous sommes parvenus à maintenir le Colloque de Deauville, avec les 60 participants autorisés par l'hôtel, et nous avons tous été ravis de nous retrouver, et conquis par la qualité du matériel proposé et des discussions qui ont suivi. Merci à Paul Denis, qui a ainsi terminé son mandat de fort belle manière. Le Bulletin-programme de l'année est disponible, le fichier est téléchargeable à partir de l'espace membre du site internet, et les volumes papier sont à disposition des membres rue Daviel. Dans leur grande majorité, les séminaires, groupes de travail et conférences parviennent à se tenir d'une manière ou d'une autre, et nous félicitons tous ceux qui, par leur engagement, permettent à nos recherches de se poursuivre. L'Envoi Groupé continue à vous informer mensuellement de tout par mail, n'hésitez pas à l'ouvrir, et à le lire !

La prochaine manifestation d'importance est le Colloque ouvert de la SPP, le Samedi 7 Novembre, sur le thème « Mémoires, se souvenir, oublier ». Il nous a fallu nous contraindre à le proposer exclusivement par Zoom, y compris pour les orateurs, qui interviendront chacun de chez eux. Mais nous allons faire mieux qu'une simple réunion zoom : une équipe technique confirmée tiendra une régie à distance, avec incrustation des noms et titres des intervenants, différences de plans, organisation de l'image, à la façon d'une émission de télévision en direct. Tous les inscrits recevront un lien qui leur permettra, s'ils le souhaitent, de regarder tout ou partie du Colloque en différé, chaque table ronde pouvant être visionnée indépendamment. Nous espérons une belle affluence.

A la suite du report de l'opus 2020, le Bureau du CPLF travaille en ce moment sur toutes les éventualités qui permettraient la tenue du futur Congrès en 2021. Les différentes possibilités seront présentées au prochain Conseil d'Administration, qui en débattera. Il va nous falloir décider assez rapidement, mais vous conviendrez que ce n'est pas facile d'anticiper en ce moment.

Nous avons également à tenir compte de demandes qui ne peuvent pas forcément être toutes acceptées. C'est la fonction de notre institution de définir les stratégies, les cadres et les limites de ce qui peut être soutenu par elle. Il est bien évident que l'application de telles mesures peuvent mécontenter ceux qui se trouvent de l'autre côté de la limite. C'est toujours, à travers l'intérêt de l'institution, l'intérêt de ses membres qu'il s'agit de défendre, membres qui ont choisi, au travers d'élections démocratiques, leurs représentants au Conseil d'Administration. Les désaccords éventuels devraient se traiter à ce niveau, et non par des envois de mails collectifs qui ne présentent, par définition, qu'une partie de la situation.

La situation sanitaire a eu également des impacts importants sur l'activité de nos salarié(e)s. A la suite du confinement, nous avons mis en place deux ou trois jours de télétravail alternant avec des temps de présence lorsque c'était possible. Avec le reconfinement, le télétravail sera étendu, en fonction des exigences de chaque fonction. Chaque poste est joignable par téléphone pendant les heures de bureau, que la personne soit présente ou à distance. Les

mails sont aussi traités très rapidement à l'aide de prise en main de leurs ordinateurs à distance. Je remercie ici profondément tous nos collaborateurs, qui se montrent d'une extrême disponibilité et efficacité dans cette situation compliquée. Mais j'aimerais vous demander à tous de ne pas abuser de cette disponibilité : le télétravail obéit à des règles strictes, et les horaires de travail doivent être respectés, par les salariés, mais aussi par chacun de nous, et en particulier par chaque responsable d'activité.

J'espère que lors de la prochaine lettre, je pourrai vous parler de toutes les réunions que nous pourrons à nouveau faire tous ensemble, physiquement présents, sans prendre de risques pour notre santé, de tous les projets que nous allons mettre en place pour continuer à partager et à faire partager notre passion de la psychanalyse.

Mais pour cela, il y a encore une contrainte extrêmement forte : celle de l'argent. Je sais que certains rencontrent de vraies difficultés à poursuivre normalement leur activité. Les trésorières et la comptable sont très à l'écoute de chaque situation particulière. Mais la SPP a aussi ses impératifs de trésorerie, et ne peut pas se permettre une chute de rentrée financière importante. Nous arrivons à la fin de l'année, et je vous demande à tous de faire le maximum pour régler tout, ou la partie la plus importante possible, de votre cotisation, et cela avant le 31 décembre, afin que chacun puisse continuer à s'exprimer par son vote lors de la prochaine assemblée générale.

Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année.

Clarisse Baruch
Présidente de la SPP